



Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II¹

Ce document, présenté comme un tout, se décline en réalité selon deux niveaux distincts quant à leur position et leur signification respectives, mais intrinsèquement reliés entre eux :

Premier niveau : les objectifs généraux (ou finalités) de la formation

Deuxième niveau : les compétences à construire durant la formation (référentiel de compétences)

Cette distinction permet de clarifier d'une part, ce qu'on peut attendre d'un-e stagiaire au terme de la formation et d'autre part, ce sur quoi doit porter l'attention et le regard des formateurs et des formatrices, qu'ils/elles soient concerné-e-s par des apports de type théorique dans tous les domaines d'enseignement de l'IUFE, orientés vers la formation des enseignant-e-s du secondaire I et II, ou plus particulièrement par l'observation de la pratique.

Certains aspects étroitement liés aux activités "hors-classe" dans l'établissement (par exemple le respect du cahier des charges) sont plus le fait d'une observation de la direction de l'école de stage. Dans ce domaine, la collaboration et l'échange d'informations entre la direction de l'IUFE, les formateurs et formatrices concerné-e-s et la direction de l'école de stage, sont indispensables. La "feuille de route", sorte de mémorandum fixant la collaboration entre l'IUFE et les écoles, indique les éléments et les procédures permettant cette collaboration. Il n'en reste pas moins que l'institut de formation, même dans le cadre de ses interventions de type théorique, doit aborder également les questions touchant à l'intégration d'un-e futur-e enseignant-e dans un établissement scolaire et participer ainsi à la construction de ce type de compétences (voir surtout le domaine 2 « contexte social et scolaire »).

Les références principales qui ont servi à établir les objectifs et les compétences sont évidemment importantes à préciser. Il s'agit :

¹ secondaire II est utilisé dans l'acception CDIP « Ecoles de maturité »
Objectifs de la formation VERSION mars 2012

- de la Loi sur l'Instruction publique du canton de Genève (LIP) et plus particulièrement de son article 4 ;
- de la Loi sur l'Université et plus précisément ce qui est en rapport avec la formation des enseignant-e-s ;
- des finalités et objectifs de l'Ecole publique tels que définis par la CIIP/SRTI en 2003 ;
- du « plan d'études romand » (PER) pour la scolarité obligatoire ;
- des règlements de reconnaissance de la maturité, des plans d'étude et des programmes de l'enseignement postobligatoire ;
- du règlement de reconnaissance de la formation des enseignants du secondaire I de la CDIP ;
- du règlement de reconnaissance de la formation des enseignants du secondaire II et des écoles de maturité de la CDIP ;
- du règlement de l'IUFE.

Les objectifs généraux (ou finalités) de la formation se réfèrent aux quatre domaines spécifiques ci-dessous :

Domaine 1: l'acte d'enseigner

Domaine 2: le contexte social et scolaire

Domaine 3: l'identité et le développement professionnel

Domaine 4: les fondements du système éducatif

Ils sont présentés de manière spécifique et non hiérarchique quant à leur place et à leur contenu respectif (objectifs et compétences), même si l'acte d'enseigner est évidemment l'élément central de tout le dispositif, et même si, dans une analyse systémique, les quatre domaines sont étroitement liés entre eux comme l'indique le schéma ci-dessous :

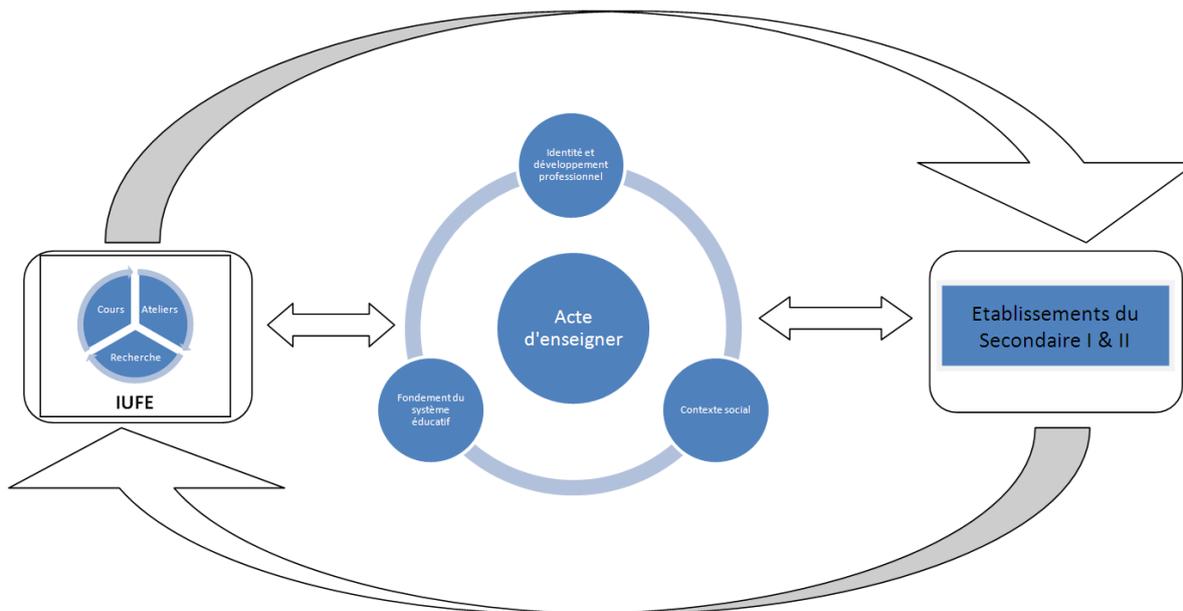


Schéma n° 1

C'est donc en référence à chacun de ces domaines que sont proposés les deux niveaux indiqués en début de texte, à savoir :

- Les objectifs généraux (ou finalités) de la formation ;
- Les compétences fondamentales à construire durant la formation professionnelle initiale.

Il s'agit d'une construction progressive et collective qui prend en compte systématiquement tous les éléments de la formation, et le lien fondamental entre les apports de type théorique et académique et la pratique d'enseignement.

Un troisième niveau ayant trait aux **gestes professionnels** fait l'objet d'un document annexe et peut, selon les commentaires qui l'accompagnent, si ce n'est illustrer du moins compléter les deux niveaux supérieurs, en traduisant dans les gestes ce que pourrait être une application de l'une ou l'autre des compétences construites.

Domaine 1: l'acte d'enseigner

Objectifs généraux :

Le-la stagiaire est progressivement apte :

- grâce à la maîtrise de ses disciplines d'enseignement - en lien avec leur évolution et la recherche – à transposer ses propres connaissances et ses savoir-faire dans des situations favorisant chez les élèves un apprentissage actif et progressivement autonome;

- à évaluer la progression des élèves et finalement leurs capacités, leurs prestations et leurs connaissances;
- à faire intervenir les MITIC (Médias-images-technologies de l'information et de communication) dans sa discipline en tant que ressource pédagogique et didactique et inclure l'analyse critique de la problématique d'intégration des MITIC dans cette discipline ;
- utiliser différents supports d'enseignement (livresques, documentaires, informatiques...)

Les compétences fondamentales à construire durant la formation professionnelle initiale

1. Se situer en tant qu'expert-e de sa discipline d'enseignement, exerçant un rapport critique à son égard, connaissant son histoire, ses méthodes, ses moyens d'enseignement, ses plans d'études et la progression prévue des élèves;
2. Transmettre et permettre aux élèves de construire des connaissances solides, notamment dans le but de leur permettre d'entreprendre d'autres formations;
3. Gérer un groupe-classe en tenant compte de sa dynamique, dans le but de garantir des apprentissages dans un contexte favorable à toutes et tous.
4. Savoir évaluer l'impact d'un outil MITIC sur l'apprentissage des élèves, connaître et traiter les questions et démarches pédagogiques spécifiques que l'usage MITIC soulève, et savoir mesurer la réelle plus-value pédagogique apportée.

Domaine 2 : le contexte social et scolaire

Objectifs généraux :

Le-la stagiaire est progressivement apte :

- à participer au travail mené avec les élèves dans le choix de leur orientation scolaire et professionnelle;
- à développer ses capacités relationnelles avec les élèves, les collègues, l'autorité scolaire et les parents ;
- à développer son aptitude à travailler en équipe, à coopérer et à s'intégrer dans des projets innovants.

Les compétences fondamentales à construire durant la formation professionnelle initiale

1. Etablir des relations éducatives avec les élèves, individuellement et collectivement, dans les différentes situations de la vie scolaire, en tenant compte de la spécificité de l'apprenant adolescent;
2. Collaborer avec les collègues de l'école, que ce soit au sein du groupe de discipline, dans l'équipe des enseignants d'un groupe-classe ou avec la direction de l'établissement;
3. Coopérer avec l'équipe médico-psycho-sociale, doyen-ne, maître-sse de classe, responsable du groupe-classe ou les parents, en vue de permettre l'acquisition des connaissances attendues et des objectifs éducatifs fixés.
4. Respecter le cahier des charges fixé par l'autorité scolaire, en faisant preuve d'autonomie, de responsabilité et de discernement;
5. S'assurer de l'adéquation des sources utilisées en apprentissage et faire progressivement de la prévention concernant l'utilisation d'Internet et la protection des données personnelles.

Domaine 3: l'identité et le développement professionnels

Objectifs généraux :

Le-la stagiaire est progressivement apte :

- à analyser son action professionnelle et à l'infléchir en fonction de l'expérience acquise en formation et pouvoir ainsi évaluer son propre fonctionnement, afin de planifier sa propre formation continue et son développement professionnel ;
- s'approprier les savoirs constitutifs de la profession enseignante et construire sa propre identité professionnelle.

Les compétences fondamentales à construire durant la formation professionnelle initiale

1. Analyser et évaluer sa propre pratique avec des outils conceptuels mis à disposition par la recherche et les différentes théories de l'éducation et de l'enseignement, afin de prendre de la distance et de modifier, le cas échéant, sa manière de concevoir sa pratique;
2. S'engager dans une démarche de développement professionnel et de perfectionnement continu, sur la base des observations réalisées sur le terrain et d'apports théoriques ;

3. S'appuyer sur le référentiel de compétences MITIC de l'enseignant pour une autoévaluation régulière et une mise à jour de ses acquis et besoins.

Domaine 4: les fondements du système éducatif
--

Objectifs généraux :

Le-la stagiaire est progressivement apte

- à assumer, dans l'enseignement de sa propre discipline, la dimension éducative de l'école publique au même titre que les autres disciplines, à savoir, comme l'indique l'article 4 de la LIP, « rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable » ;
- à respecter l'intégrité et le développement des élèves en incluant, dans toutes ses actions professionnelles, une perspective éthique.

Les compétences fondamentales à construire durant la formation professionnelle initiale

1. Prendre en compte la diversité des élèves en termes d'origine socio-économique, de sexe et de culture, et les accueillir avec bienveillance et sans discrimination;
2. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions et dans l'esprit de la loi LIP, en respectant les valeurs défendues par celle-ci ;
3. Communiquer clairement et correctement à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante ;
4. Intégrer la formation aux MITIC dans le contexte d'une pédagogie de l'Education aux médias ce qui implique, en particulier, de réfléchir à la place de l'école dans une société des médias.